

Présentation du bulletin des blessures du citoyen Geffroy, lors de la séance du 8 prairial an II (27 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Présentation du bulletin des blessures du citoyen Geffroy, lors de la séance du 8 prairial an II (27 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 59;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13467_t1_0059_0000_1

Fichier pdf généré le 30/03/2022

35

Le bulletin des blessures du brave citoyen Geffroy, serrurier, annonce qu'il y a eu peu de fièvre pendant la journée : sur le soir elle a augmenté par le travail de la suppuration qui s'établit aux bords des plaies, et qui commence à en détacher les escars. Il a dormi environ 3 heures la nuit dernière; ce matin les autres symptômes et la fièvre sont à-peu-près comme hier.

Signé, RUFIN, LEGRAS, officiers de santé de la section Lepelletier (1).

Le président ajoute que l'huissier de la Convention qui est allé chercher le bulletin, a trouvé le citoyen geffroy tranquillement assis auprès de son feu.

(Applaudissemens) (2).

36

La section de la République vient féliciter la Convention, non pas que des représentans aient échappé aux poignards, mais ils viennent, au nom de leur section, dire que la perfidie, que le délire agonisant de nos ennemis nous commandent de nouveau la surveillance. De votre côté redoublez de zèle pour anéantir toutes les factions, continuez à tenir la barre du vaisseau, donnez la paix au monde, et si les scélérats dont l'attentat n'a pu que redoubler nos sentimens d'amour pour vous, osoient encore tenter quelques forfaits, nous sommes là pour les punir : ordonnez, et les tyrans ne commettront plus de crimes (3).

L'ORATEUR : « Citoyens représentans,

Nous penson que les despotes, les tyrans avaient commis tous les crimes. Il leur restait à faire un nouvel essai. Il leur restait à vous assassiner !

Grâces éternelles soient rendues à la Providence ! Elle a veillé sur les jours des bons amis de la patrie. Elle a conservé à l'humanité des hommes qui, par leur énergie et leur courage, feront proclamer d'un pôle à l'autre les droits sacrés de l'égalité, de la fraternité.

Représentans, nous ne venons pas vous féliciter d'avoir échappé aux poignards; mais nous venons, au nom de la section de la République, vous dire que la perfidie que le délire agonisant de nos ennemis nous commande de nouveau

(1) P.V., XXXVIII, 146. Minute du p.v. (C 304, pl. 1130, p. 10); *Audit. nat.*, n° 612; *Bⁱⁿ*, 8 prair.; *J. S.-Culottes*, n° 467; *Mon.*, XX, 589; *Débats*, n° 615, p. 110; *J. Perlet*, n° 613; *J. Fr.*, n° 611; *Rép.*, n° 159; *Feuille Rép.*, n° 329; *J. Paris*, n° 513; *J. Lois*, n° 607; *J. Matin*, n° 671 (sic); *Mess. soir.*, n° 648; *J. Mont.*, n° 32; *J. Sablier*, n° 1344.

(2) *M.U.*, XL, 140.

(3) P.V., XXXVIII, 146. *Bⁱⁿ*, 10 prair. (1^{er} suppl¹); *Rép.*, n° 159; *M.U.*, XL, 140; *Audit. nat.*, n° 612; *J. Paris*, n° 514; *J. Sablier*, n° 1344; *J. matin.*, n° 706; *Feuille Rép.*, n° 329; *C. Eg.*, n° 647; *Mess. soir.*, n° 648.

la surveillance. De votre côté redoulez de zèle pour anéantir toutes les factions; restez fermes à votre poste, continuez à tenir la barre du vaisseau. Donnez la paix au monde; et si les scélérats dont l'attentat n'a pu que redoubler nos sentimens d'amour pour vous, osaient encore tenter quelques forfaits, nous sommes là pour les punir. Ordonnez et les tyrans ne commettront plus de crimes.

Vive la République et la Convention nationale » (1).

37

La Société fraternelle des deux sexes, séante place Maubert, vient témoigner à la Convention nationale combien elle a été vivement affectée à la nouvelle des derniers crimes entrepris contre la représentation nationale, et elle dit qu'elle surveillera ses ennemis avec courage (2).

L'ORATEUR : « Législateurs,

Une Société ancienne affiliée aux Jacobins, la Société fraternelle des deux sexes, séante près la place Maubert, a été vivement affectée de la nouvelle des derniers crimes entrepris contre la représentation nationale.

Les sections se sont précipitées vers vous, elles ont exprimé la perfidie des ennemis du peuple, elles ont fait connaître la force des vertus mises à l'ordre du jour, tandis que notre Société, animée des mêmes sentimens, était en sentinelle et offrait à l'Etre Suprême l'hommage de sa reconnaissance d'avoir conservé des jours chers aux patriotes.

Dès les premiers moments de la révolution nous avons cherché à connaître les hommes; plus d'une fois les méchants et les traîtres cachés se sont acharnés contre vous; ils ont été expulsés de notre sein, l'opinion publique, la justice ont posé sur leur front le sceau de la réprobation.

Nous continuerons de veiller vos ennemis et les nôtres, nous nous instruirons de plus en plus; votre ardeur à poursuivre les entreprises criminelles, vos vertus augmenteront notre courage.

Le peuple outragé apprécie les services que vous lui rendez, la haine des méchants vous assure son estime. Vive la République. »

La Société, après avoir entendu la lecture de l'adresse ci-dessus, l'a approuvée dans tout son contenu, et a arrêté qu'elle serait portée à la Convention nationale par une nombreuse députation (3).

Mention honorable, insertion au bulletin.

(1) C 304, pl. 1156, p. 30, signé FROMENTIN (présid.).

(2) P.V., XXXVIII, 147. *Bⁱⁿ*, 10 prair. (1^{er} suppl¹); *J. Perlet*, n° 613; *J. S.-Culottes*, n° 467; *Mon.*, XX, 589; *J. Fr.*, n° 611; *Rép.*, n° 159; *Débats*, n° 615, p. 108; *Feuille Rép.*, n° 329; *J. Sablier*, n° 1344; *Audit. nat.*, n° 612; *J. Lois*, n° 697; *J. Paris*, n° 514.

(3) C 306, pl. 1156, p. 31, l'adresse est signée GARNIER et le N.B. : GUIBERT (secrét.), GARNIER (vice-présid.), NANTET (présid.).